



Route de la
Durance
04100
MANOSQUE

N° 5
2^e trimestre 2003

La lettre du CERPAM

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

Avec le soutien financier du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Etat:

SOMMAIRE

- National : Un volet pastoralisme dans le projet de loi sur les Affaires Rurales
- National : participation à la Commission d'Enquête Parlementaire sur les prédateurs
- Interrégional : Rapport d'étude sur CTE et Pastoralisme en zone méditerranéenne
- Régional : Conférence régionale Pastoralisme et Sylvo-pastoralisme
- Alpes de Haute-Provence : L'AOC Banon est officiellement agréée
- Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence : Pastoralisme et protection du tétras-lyre
- Alpes-Maritimes : Etude communale à Coursegoules : vers la mise en place de projets
- Bouches-du-Rhône : Bilan du redéploiement sylvopastoral sur les collines des Bouches-du-Rhône
- Var : Contribution de l'élevage à l'entretien des coupures de combustible
- Vaucluse : Bilan de la recherche de sites d'hivernages automne/hiver 2002/2003
- Publications
- Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

National : Un volet pastoralisme dans le projet de loi sur les Affaires Rurales

Un projet de loi relatif aux Affaires Rurales est en cours de préparation par le Ministère de l'Agriculture. Un volet propre au pastoralisme devrait y prendre place, valorisant les travaux antérieurs du groupe interministériel sur le pastoralisme, puis de la Commission sénatoriale sur la Montagne .

Dans ce but, un groupe technique a été constitué avec les services pastoraux des régions françaises, dont le CERPAM. Les travaux réalisés s'attachent à donner une approche du domaine pastoral qui couvre autant la zone de montagne que les autres surfaces à vocation de pâturage extensif ; selon ce cadre général, ils visent à actualiser les dispositions relatives aux conventions de pâturage, aux Groupements Pastoraux et Associations Foncières Pastorales, au pâturage en forêt, aux chiens de protection des troupeaux ; de plus, est envisagée la création d'une instance nationale de concertation.

Pour plus de renseignements : cerpam.manosque@wanadoo.fr

National : participation à la Commission d'Enquête Parlementaire sur les prédateurs

La Commission d'Enquête Parlementaire sur « *Les conditions de la présence du loup en France et l'exercice du pastoralisme dans les zones de montagne* », constituée le 5

décembre 2002, doit bientôt rendre ses conclusions. Dans le cadre de ses travaux, elle a souhaité auditionner plusieurs administrateurs et salariés du CERPAM.

Rappelons à cette occasion que le CERPAM travaille depuis plusieurs années, en partenariat avec les DDAF, sur ce sujet difficile pour l'élevage ovin :

Mesure de la dimension du problème sur des territoires de population de loup

Elaboration d'une méthodologie de diagnostic pastoral prenant en compte la vulnérabilité des systèmes pastoraux

Suivis de l'intégration des mesures de protection et des modifications de pratiques chez des éleveurs concernés (efficacité, limites, contraintes induites).

Cette action doit s'élargir à partir de 2003 dans le cadre de l'Unité Commune de Programme *Pastoralisme Méditerranéen* (voir ci-dessous).

Pour plus de renseignements : cerpam@free.fr

Interrégional : Rapport d'étude sur CTE et Pastoralisme en zone méditerranéenne

En Provence-Alpes-Côte d'Azur comme en Languedoc-Roussillon, les dispositions propres aux activités pastorales ont pris une place importante dans la préparation et la mise en œuvre des Contrats Territoriaux d'Exploitations, s'adressant aussi bien aux exploitants individuels qu'aux Groupements Pastoraux ou Associations de Transhumance Hivernale.

Le Ministère de l'Agriculture a commandé auprès du CERPAM, associé au SIME, une évaluation générale des conditions dans lesquelles a été pris en compte le pastoralisme dans les CTE en zone méditerranéenne. L'étude s'est déroulée durant l'année 2002, accompagnée par un Comité de pilotage réunissant Chambres d'Agriculture, Administrations et Conseils Régionaux. Elle a été confiée à Anne Dumé.

Le rapport définitif vient d'en être publié. Les analyses et les enseignements qu'il rassemble soulignent les spécificités du pastoralisme méditerranéen et des options retenues pour la construction des mesures agri-environnementales qui le concerne ; ils mettent en évidence les points forts et les difficultés rencontrés dans l'application concrète de la procédure CTE auprès des éleveurs et de leurs organisations collectives. Ils fournissent ainsi des éléments d'appréciation pour la définition du nouveau dispositif associant Prime Herbagère Agro-Environnementale et Contrat d'Agriculture Durable.

Pour plus de renseignements : cerpam.manosque@wanadoo.fr

Régional : Conférence régionale Pastoralisme et Sylvopastoralisme

La conférence régionale annuelle Pastoralisme et Sylvopastoralisme s'est tenue le 6 février 2003 à Marseille. Elle a réuni les Services du Conseil Régional (Agriculture et Forêt) et de l'Etat (DRAF et Commissariat Massif des Alpes), la Chambre Régionale d'Agriculture et le CERPAM. Après avoir examiné le bilan des actions réalisées en 2002, elle a fixé le cadre financier des travaux du CERPAM pour 2003 en fonction des priorités techniques retenues pour trois grands types d'action :

1- Les travaux d'expérimentation, d'acquisition de références et de démonstration (40 % de l'activité) s'intègrent dans le cadre de 2 partenariats technique et scientifique interrégionaux :
- L'Unité Commune de Programme Pastoralisme Méditerranéen, constituée avec le SIME (Languedoc-Roussillon) et l'Institut de l'Élevage, pour deux programmes :

Gestion des milieux embroussaillés

Vulnérabilité des systèmes pastoraux au risque de prédation

- Le Réseau Coupures de Combustible, pôle de travail collectif pour le sylvo-pastoralisme à objectif de DFCI,.

Les actions de développement collectif (40 %)

héliportages en alpage,

accompagnement des opérations de brûlage dirigé,

création et appui aux projets des Groupements Pastoraux,

appui aux initiatives locales pour l'aménagement des territoires pastoraux, notamment par les Associations Foncières Pastorales

Les expertises territoriales (15 %), réalisées à la demande des Collectivités locales, des Parcs nationaux ou régionaux, de l'ONF.

Pour plus de renseignements : cerpam.manosque@wanadoo.fr

Alpes de Haute-Provence : L'AOC Banon est officiellement agréée

Suite à la commission d'agrément de la C.N.P.L. (Instance professionnelle de l'INAO) du 30 janvier, le Décret de reconnaissance de l'AOC Banon par le Ministère paraîtra cet été au Journal Officiel. Le cahier des charges privilégie notamment les pratiques de pâturage tant sur prairies naturelles ou artificielles que sur les parcours en collines, bien caractéristiques de l'aire d'appellation d'origine.

Le travail de référence du CERPAM auprès des éleveurs engagés dans cette démarche répond à une sollicitation du Syndicat Interprofessionnel de Défense et de Promotion du Banon (via la FRECAP) (cf Lettre Trimestrielle du CERPAM n° 3, octobre 2002) ; il est mené en étroite relation avec les techniciens caprins. Les résultats acquis auprès des 10 exploitations enquêtées font l'objet d'un rapport publié en décembre 2002 :

présentation synthétique des différentes exploitations visitées à partir de critères particulièrement discriminants vis à vis de l'AOC Banon

évaluation de l'engagement pastoral de ces exploitations

réflexion sur l'appui techniques pastoral en élevage caprin (comment faire évoluer un système d'élevage caprin pour répondre aux exigences du cahier des charges de l'AOC Banon ?)

Le travail d'appui technique du CERPAM a permis en parallèle d'aider certains éleveurs dans leurs démarches de mobilisation foncière pour accroître leurs surfaces pastorales, auprès des Communes, de l'ONF et du CRPF.

La suite de ce programme doit se dérouler en 2003, notamment une analyse plus fine des différents calendriers de pâturage mis en œuvre par les éleveurs (mobilisation des ressources fourragères et pastorales pour répondre aux besoins d'entretien et de production, en tenant compte de l'état d'engraissement des chèvres à différents stades physiologiques).

Pour consulter ce document : cerpam.manosque@wanadoo.fr ou frecap@wanadoo.fr

Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence : Pastoralisme et protection du tétras-lyre

En novembre 2002, la Fédération Départementale des Chasseurs a organisé avec de nombreux partenaires (DDAF, ONF, ONCFS, Observatoire des Galliformes de Montagne, Parc National des Ecrins, Parc Naturel Régional du Queyras) une réunion sur la protection

des populations de tétras lyre. Les effectifs sont en baisse sur l'ensemble des Alpes, les facteurs pouvant intervenir dans cette régression sont multiples et difficiles à hiérarchiser : pâturage, exploitation forestière, sports d'hiver (station de ski, randonnée, raquettes), chasse.

L'Observatoire des Galliformes de Montagne insiste sur l'importance des efforts convergents de tous les utilisateurs de la montagne pour protéger cette espèce. C'est notamment le cas des éleveurs qui, au travers des MAE (Mesures Agri-Environnementales) puis des CTE en alpages, se sont engagés à ne plus pâturer en début d'estive sur les zones de nidification ou d'élevage des jeunes Tétràs. Ce report de pâturage a pour but d'éviter tout risque de piétinement des nids mais aussi de maintenir l'herbe un peu haute qui met les oisillons à l'abri de certains prédateurs.

35 groupements pastoraux ont contractualisé ces mesures de protection dans les 2 départements pour une surface totale de 1044 ha :

Queyras	347 ha
Briançonnais et Haut Embrunais	127 ha
Embrunais et Gapençais	230 ha
Champsaur Valgaudemar	175 ha
Ubaye et Haut Verdon (04)	165 ha

Quelques questions restent entières :

Quelles pratiques pastorales permettent de protéger les zones d'hivernage du tétras-lyre ?

Le report de pâturage ne risque-t-il pas d'entraîner une fermeture du milieu défavorable au maintien de l'espèce ?

Pour plus de renseignements : cerpam05@free.fr ou cerpam04@free.fr

Alpes-Maritimes : Etude communale à Coursegoules : vers la mise en place de projets

Suite à une demande de la municipalité de Coursegoules, le CERPAM a réalisé une étude communale concernant un espace de 4000 ha gérés par le pastoralisme sur le site Natura 2000 PR 74 *Préalpes de Grasse*. Les conclusions de cette étude, financée dans le cadre des crédits affectés au projet NATURA 2000, ont été présentées lors d'une réunion communale le 3 mars 2003, en présence des différents acteurs du territoire (élu, éleveurs, ONF, DDAF, chasseurs). La discussion a permis d'envisager plusieurs axes de réflexion, dans lesquels le CERPAM interviendra.

Concernant les activités pastorales, la mise en place d'équipements pastoraux (points d'eau et clôtures) est prévue, ainsi que la mise en place de conventions pluriannuelles de pâturage en remplacement de la taxe de pâturage. Un travail sur l'association des débroussailllements mécaniques et du brûlage dirigé est prévu, en collaboration avec le Conseil Général et l'ONF, afin de gérer au mieux l'embroussaillage et l'enrésinement de la zone. Enfin, une réflexion sera menée, en partenariat avec la Fédération des Chasseurs, sur une meilleure intégration des enjeux concernant la perdrix rouge et le pâturage lors des travaux d'aménagement.

Parallèlement, la commune souhaite s'engager dans la création d'une AFP sur les espaces naturels et aider à la gestion concertée et durable de son territoire à forte valeur écologique.

Pour plus de renseignements : cerpam06@free.fr

Bouches-du-Rhône : Bilan du redéploiement sylvopastoral sur les collines des Bouches-du-Rhône

Dans le cadre d'une journée sur l'installation en élevage ovin dans les Bouches du Rhône le 30 janvier 2003 à Saint Martin de Crau, un bilan a été présenté sur la politique de réintroduction des troupeaux ovins dans les massifs forestiers du département :

En 1985, après l'interdiction du pâturage en 1956 sur les forêts communales soumises, 4.800 ha étaient parcourus par 19 troupeaux.

En 2003, ce sont 13.400 ha qui sont pâturés par les troupeaux ovins de 81 éleveurs sur 84 sites. Ce redéploiement pastoral a été le fait d'éleveurs jeunes, et a facilité 17 installations dans un cadre familial et 24 créations d'exploitations autonomes, étalées sur une quinzaine d'années.

Le soutien des organismes forestiers, des collectivités locales et des propriétaires a permis de réintroduire progressivement le pâturage ovin sur les massifs proches de la Crau, la vallée de la Durance, puis l'est du département, où la déprise de l'élevage est ancienne.

Cet éloignement de la zone d'hivernage privilégiée que constituent les près de Crau pose des problèmes spécifiques en terme d'accès aux bâtiments, aux terres et aux contrats agri-environnementaux qui dépassent la politique strictement pastorale déjà engagée.

Pour plus de renseignements : r.dureau@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Var : Contribution de l'élevage à l'entretien des coupures de combustible

Depuis près de 15 ans, dans le cadre du *Réseau Coupures de Combustible*, le CERPAM, associé à ses partenaires (Communes, SIVOM, ONF, INRA) suit l'impact de différentes techniques d'entretien sur une cinquantaine de sites ayant fait l'objet d'aménagements sylvopastoraux à objectif DFCI dans le Var :

Suivi de la dynamique arbustive

Approche des coûts d'entretien

Evaluation de l'efficacité des coupures face au risque incendie

Comportement des coupures face à un incendie

L'élevage participe sur 5000 ha à l'entretien du tiers des coupures de combustible varoises dans le cadre de contrats agri-environnementaux (CTE).

Une synthèse de ces résultats est en préparation et devrait être publiée avant la fin de l'année.

Le 1^{er} avril 2003, au Cagnet des Maures, une présentation de ces résultats a été faite aux partenaires et financeurs varois (DDAF, ONF, SDIS, Elus, Conseil Général, Conseil Régional), afin de permettre à ceux-ci de réagir et d'exprimer leurs attentes face à cette problématique.

Pour plus de renseignements : pascal.thavaudcerpam@libertysurf.fr

Vaucluse : Bilan de la recherche de sites d'hivernages automne/hiver 2002/2003

Suite aux inondations ayant touché des éleveurs en Vaucluse et dans le Gard et suite aux problèmes de récolte et donc de stocks fourragers (sécheresse) rencontrés dans les Hautes Alpes, des éleveurs se sont trouvés en début d'automne face à de gros problèmes d'alimentation pour leurs troupeaux. Pour contribuer à y remédier, parmi d'autres démarches, les services élevage du Vaucluse (CERPAM et GDAE) ont envoyé à toutes les communes du Vaucluse un courrier leur demandant de recenser les zones pastorales « d'hivernage » disponibles sur leur territoire.

31 communes sur 151 soit 20 % ont répondu au courrier ; 25 réponses sont négatives pour diverses raisons (occupation du sol par les vignes et ou maraîchage, forte urbanisation, altitude trop élevée sur le Plateau d'Albion ou dans le Ventoux, occupation pastorale déjà complète).

6 communes, situées en majorité au nord-ouest du département, ont fait des propositions. Au-delà de la situation d'urgence (couverte en fait par la grande solidarité des éleveurs d'autres régions de France ayant donné des tonnes de fourrages et des collectivités publiques ayant payé le transport), ces offres permettront de consolider des activités pastorales.

3 projets sont en cours d'étude sur les communes de Villedieu, Lagarde Paréol et Entraigues, et concernent de petits territoires de 50 à 150 ha de collines boisées. (sous réserve de l'accord des nombreux propriétaires fonciers). Ces sites conviennent pour des effectifs réduits ou des périodes brèves, ce qui limite le nombre de candidats en l'absence d'éleveurs locaux. Ce sont des surfaces de bonne qualité qui pourraient être pâturées en hiver avec des clôtures mobiles.

Affaires à suivre en partenariat avec le GDAE de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse et sans doute le CRPF pour valoriser les peuplements forestiers en place.

Pour plus de renseignements : cerpam84@free.fr

Publications

Bénédicte Beylier, Laurent Garde, Georges Guende, Jacques Lasseur, Elisabeth Lécrivain, : La mesure agriculture – environnement « Biotopes rares et sensibles » du Parc du Luberon : un bilan pour l'élevage et le territoire. Courrier Scientifique du Parc naturel Régional du Luberon, n° 6, 2002, p. 88-102

Laurent Garde : Loup des villes, loup des champs ; in : Le fait du loup, de la peur à la passion, le renversement d'une image, Le Monde Alpin et Rhodanien, 1-3^e trim. 2002, p 243-266

Problèmes de réception de cette lettre au format « html » ?

Si vous avez des problèmes de réception de la lettre du CERPAM au format **html**, vous pouvez récupérer [un exemplaire au format PDF](#) sur notre site. Vous pourrez le consulter après avoir téléchargé le logiciel **Acrobat Reader**. (à l'adresse : <http://www.adobe.fr/products/acrobat/readstep.html>)

Si vous savez d'autres personnes intéressées par notre lettre trimestrielle merci de nous communiquer leur adresse électronique avec leurs coordonnées (nom prénom). A l'inverse, si vous ne souhaitez plus recevoir ce courrier, merci de nous contacter :

cerpam0405@free.fr